



SYNDICAT C.G.T. DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE CHOISY-LE-ROI

Monsieur Didier GUILLAUME
Maire de Choisy-le-Roi
Hôtel de ville – Place Gabriel Péri
94607 Choisy-le-Roi cedex

Choisy-le-Roi, le mercredi 24 Mai 2017

Objet : Préavis de grève à compter du Mercredi 07 juin 2017

Monsieur le Maire,

A plusieurs reprises et par différents canaux, les agents vous ont signifié leurs mécontentements concernant leurs conditions de travail.

Ils souhaitent qu'au-delà de grandes déclarations de principe que leur vie professionnelle soit améliorée dans le respect de leur vie sociale et familiale.

Les incertitudes, que vit le personnel, tant au niveau national que territorial n'ont pas besoin d'être aggravés et renforcés par les décisions locales.

La culture de management par le changement qui réapparaît régulièrement dans la gestion municipale est une technique bien connue et mène à fragiliser les individus.

Or, nous pensons, comme vous, que la défense du service public et des agents le mettant en œuvre devrait être notre bien commun.

Lors des récentes Assemblées Générales du personnel que nous avons tenu depuis des mois, un nombre croissant d'agents souhaite vous exprimer leur mécontentement par la mise en place d'une grève reconductible.

En syndicat responsable, la CGT a repoussé cette prise de décision dans l'attente de réponses concrètes lors des récents dialogues sociaux voir de rencontres, que vous-même, en tant que Maire auriez pu organiser.

Syndicat C.G.T des Territoriaux de Choisy-le-Roi
Pavillon Nord – Place Gabriel Péri
94607 Choisy-le-Roi cedex
Tél : 01.48.92.41.57 Mail : cgt@choisyleroi.fr

Il en va ainsi :

- Du personnel de la Cuisine Centrale
- Du personnel du Service Entretien
- Des Animateurs (trices)
- Des agents du CTM

Au-delà de ces exemples, vous n'êtes pas sans savoir que d'autres services sont confrontés à des difficultés dans la mise en œuvre de leurs missions de Service Public.

C'est pour ces raisons que nous déposons pour l'ensemble des agents un préavis de grève reconductible à compter du mercredi 07 juin 2017 à 00h00.

Ce délai nous l'espérons vous donne la possibilité, afin de ne pas pénaliser le service rendu à la population d'ouvrir avec notre syndicat et les agents une véritable période de négociations sociales approfondies.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le syndicat CGT,
Nathalie Garnier



Copie : Anne-Marie Arnaud